



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Moneo-ou-le-culot-des-banques>

Monéo, ou le culot des banques

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2003 - N° 1035 - août-septembre 2003 -

Date de mise en ligne : samedi 11 novembre 2006

Date de parution : août 2003

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Le principe du porte-monnaie électronique peut en faire quelque chose de très pratique et de très sûr. Mais pas dans une société capitaliste, comme le prouve le culot avec lequel certaines banques tentent d'en tirer profit :

D'abord, les banques françaises entendent faire payer l'usage du porte-monnaie électronique à leurs clients. Alors que cet usage est gratuit dans la plupart des pays européens où il est pratiqué (Espagne, Suisse, Norvège, Pays-Bas, Autriche), celles qui en diffusent la marque Monéo en Ile de France depuis novembre dernier, le facturent entre 5 et 12 euros. Certaines le proposent gratuitement lorsqu'il est lié à une carte bancaire, mais ce n'est qu'un attrape-nigauds, car l'offre gratuite se transforme vite en service payant. Les banques ont ainsi trouvé le moyen de vous taxer chaque fois que vous irez acheter votre baguette ou votre quotidien...

Elles en tirent en plus une autre source de revenus. Sans le porte-monnaie électronique, elles sont tenues de servir à leurs clients les espèces dont ils ont besoin pour régler leurs petits achats. Avec le porte-monnaie électronique elles gardent ces espèces (il s'agirait de quelques milliards d'euros) sur leurs comptes et les font fructifier.

Enfin la puce des cartes Monéo a été choisie relativement bon marché afin de réduire le coût de cet investissement. Elle est ainsi beaucoup moins sûre que celle des cartes bancaires, et le rechargement frauduleux en est plus facile, donc plus courant. Or en cas de fraude, le titulaire de la carte Monéo doit payer les 275 euros de la franchise fixée par Monéo, plus les sommes perdues (jusqu'à 100 euros), et plus encore 275 euros de franchise si la puce Monéo était sur une carte bancaire.

Comme l'Union des consommateurs Que choisir, nous vous invitons, si votre banque vous "informe" de la mise en place de la fonction Monéo sur votre carte bancaire, à lui répondre en la mettant en demeure de supprimer totalement cette fonction, ainsi que toute mention y afférant. Vous pouvez ajouter que vous êtes indigné par ce procédé qui consiste à installer sur votre carte une fonction que vous n'avez jamais demandée, ce qui est une modification arbitraire de votre contrat "carte bancaire" et qui peut vous être préjudiciable.

(d'après l'information transmise par M.G, de Limoges)